

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 348

DE LYON

Judi 15 Décembre 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} & 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité

5 cent
le N°

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent
le N°

ABONNEMENTS :
Lyon et départements limitrophes : 5 fr. 10
Autres départements : 6 fr. 10
Étranger (Union postale) : 8 fr. 10

FAITS DU JOUR

On continue à faire un bruit énorme autour de la mort de M. Syveton. On parle d'une arrestation sensationnelle prochaine.

D'après certains de ses amis, M. Syveton aurait été victime d'un complot savamment ourdi pour le pousser au suicide.

On croit que le colonel Marchand acceptera d'être candidat au siège laissé vacant par la mort de M. Syveton.

On continue à faire beaucoup de bruit autour d'un incident survenu entre M. Brunetière et M. Chaumié.

La Chambre a discuté le budget de l'agriculture. Un vif incident s'est produit à propos de M. Ludaud, préfet de la Gironde.

Hier ont commencé devant les assises d'Aix-en-Provence les débats de l'affaire d'empoisonnement de Marseille.

Les journaux publient une version intéressante sur la mort de M. de Cuverville.

OPINIONS

Le "Royal Secret"

En somme, on est maintenant à peu près fixé sur ce qu'est la Maçonnerie, du moins sur ce qu'est la Maçonnerie en exercice sur le territoire français.

C'est une très bonne doublure de la Sûreté générale.

Avec cette différence que la Sûreté générale est inscrite directement au budget; tandis que la Maçonnerie n'y est inscrite qu'indirectement, par voie de persévérante substitution des fonctionnaires qu'elle dénonce et dont elle accapare ainsi les appointements, pour ceux de ses membres qui, par cet honnête moyen, peu à peu, prennent toutes les places.

Elle a d'autres salaires, qui ne sont pas aussi honorifiques que le prétend M. Combes père.

C'est un salaire aussi, et non des moindres, de faire trembler dans leur peau, sur leurs banquettes curules, cent cinquante députés de province frais émoulus du café du Commerce, et de les faire voter au doigt et à l'œil comme un troupeau de dindons.

C'est un salaire aussi, salaire de la passion satisfaite, qui pour le délateur de race a bien son prix, que d'être dans son chef lieu, dans son village, le personnage important du régime.

On est infirme, on est maître sabbatier, on est usurier, on est clerc d'huissier, on est caporal tailleur, on est avocat sans causes ou médecin sans clients, on est pédagogue, on est n'importe quoi dans certains de ces arts et métiers où la bourgeoisie avariée rumine, depuis cent ans et plus, ses haines recuites avec ses utopies familiales, et il se trouve que par la délation écoutée, on est récompensé à l'Officiel par le ministre de l'Intérieur qui est, et par l'homme vraiment extraordinaire qui signe au nom de la France ces décrets de bassesse et d'injustice.

Si vous trouvez que cela n'est pas un salaire, vous êtes difficile!

C'est le salaire de Rodin, qui vivait de radis noir, dans une redingote grise, mais qui repassait par ailleurs sa passion dominatrice, par l'assouvissement ténébreux de ses haines et de son envie.

La Maçonnerie en France est donc avant tout un outillage de police complémentaire, où l'on paie le plus souvent les services en nature, en fonctions, en grades, en plumes et galons, au lieu de les payer en argent.

La police officielle est chargée de prévenir et de rechercher les crimes et délits de fait. La Maçonnerie est officiellement chargée de pénétrer et de prévenir les crimes et délits de pensée.

C'est pour cela qu'elle s'appelle la Libre Pensée.

Inutile d'ajouter que rien ne coûte plus cher que ce qu'on croit ne pas payer et que la gratuité n'est ici qu'un vain mot; attendu que la Maçonnerie dispose en outre des budgets de tous les profits occultes prélevés sur la France par les dispositions étrangères dont elle est l'agent principal et l'intermédiaire accredité.

Et c'est ici surtout qu'il conviendrait de provoquer les investigations des chercheurs du "royal secret".

Ce secret qui, pour les gens de bon sens est celui de Polichinelle, n'est pas du tout, comme disait Voltaire, ce qu'un vain peuple pense.

Toutes les choses de ce monde sublimaire sont beaucoup plus simples qu'on se l'imagine, et l'on va vite au fond des mystères les plus impénétrables, dès qu'on veut les regarder avec les yeux du sens commun.

La Maçonnerie est avant tout l'agence anglaise, en même temps que l'agence allemande. Et, si l'on veut syndiquer d'un mot ces deux aperçus, on est amené, par la logique des déductions, à la con-

siderer comme l'agence protestante par destination, à laquelle les juifs se sont naturellement affiliés en foule, ne fût-ce que pour savoir ce qui s'y passe, et pour avoir la main sur cette officine du renseignement universel.

C'est par la Maçonnerie que l'Angleterre protestante exerce son action dissolvante, fort improprement qualifiée de « révolutionnaire », sur les Etats latins, qu'elle a besoin d'occuper pendant qu'elle agit.

C'est par la Maçonnerie que la Prusse protestante poursuit son rêve d'hégémonie militaire et religieuse, sur le monde occidental.

Ce soi-disant foyer d'irréligion et d'antimilitarisme est essentiellement un foyer de propagande religieuse et de militarisme intensif. Seulement, c'est de la propagande religieuse à rebours au profit de l'étranger et du militarisme intensif à rebours au profit de l'étranger.

Affaiblir le lien religieux des peuples qu'on se propose de liquider; y affaiblir, en même temps, les organismes de résistance matérielle, c'est la b.c. de la politique anglaise et de la politique prussienne depuis deux cents ans.

La Maçonnerie française qui, au point de vue spéculatif et philosophique, est positivement au rebut de la Maçonnerie universelle, à cause de sa sottise et de son ignorance, n'en est pas moins, par l'outillage exclusif de cadres qu'elle s'est recruté dans le pays, un précieux point d'appui pour la politique extérieure des aristocraties protestantes d'outre-Manche et d'outre-Rhin.

Ce fut bien la véritable sens de l'introduction de cette agence en France au début du dix-huitième siècle. Tous les protestants de la Révolution qui, de Londres, de Berlin et d'Amsterdam comme de Genève, méditaient leur haineuse revanche contre la nation catholique, tête et bras du monde latin, entreprenant, sous le déguisement de la Maçonnerie, ce qu'ils n'avaient pu réussir sous leur vrai visage, deux siècles durant.

Le plus drôle assurément est que la Révolution, dont la Maçonnerie fait des choux gras, lui a, comme on dit, claqué dans la main, par la violence même du réflexe nationaliste qu'elle a provoqué et qui d'ailleurs la rend immortelle.

Autrement, il fallait voir au début tout le débarquement de Genève et de Londres et de Berlin. Rousseau, le prophète, était de Genève; Necker, le financier, était de Genève; Marat, le bourgeois, était de Genève, maître de Catalan.

Bientôt quand l'étranger voulut palper ses profits, l'affaire changea de face! Toute la France se retrouva soudain, malgré la nuit de ses malentendus artificiels, et ce fut la virilée épopée d'un peuple qui remplit le monde.

Aussi, la Maçonnerie, c'est-à-dire le judéo-protestantisme, instruite par l'expérience même de la Révolution, ne s'y laisse plus piper. Plus d'affaires, plus d'événements, plus de guerres, plus rien qui puisse réveiller le grand peuple endormi qu'on démarque et qu'on pille pendant son sommeil.

Tout va bien dans ce silence et cette lâcheté, avec des comparses dans les assemblées et des subalternes au pouvoir pour la signature.

En attendant, prenant les enfants et tâchant, par le façonnage cérébral, d'en faire à l'avance de petits protestants, c'est-à-dire des petits Anglais et des petits Prussiens.

En attendant, détruisons l'organisation catholique, qui est encore la seule existante et la seule capable de coordonner quelques efforts.

En attendant, ne laissons naître ni subsister aucune organisation concurrente, même émaryonnique, susceptible de donner des vertèbres à ce peuple desséché.

Etouffons tout homme qui éclôt, tout homme qui se lève, toute parole qui prend de l'ascendant, tout mérite qui porte ombre, toute notoriété trop attrayante.

Bannissons quiconque est capable de grouper, d'entraîner, de conduire.

Réduisons à l'impuissance quiconque voit, quiconque pressent, quiconque devine, et disqualifions par la calomnie, par le déshonneur et la misère quiconque pourrait...

Voilà l'œuvre tactique de la Maçonnerie, c'est-à-dire du malheureux, de l'infortuné, du pitoyable parti dit républicain, qui s'est identifié à elle.

Nous n'avons, en réalité, de la Maçonnerie, qu'une chose intéressante à savoir, et encore n'est-ce qu'une curiosité de simple reportage, c'est qui la dirige.

Est-ce un groupe de capitalistes anglais? Est-ce un prince allemand? Est-ce quelques juifs ignorés d'un ghetto de Westphalie? Est-ce le roi d'Angleterre lui-même ou l'empereur d'Allemagne, ou quelque philosophe scandinave? Ici l'imagination a toute carrière, car nous ne voyons, en fait, que des comparses.

Rien n'est plus ridicule que le nommé Laffère, qui se donne comme grand maître et qui n'est qu'un adjudant de quartier, un pion verbeux et gaffeur, chargé de mettre les conscripts du Parlement à la salle de police. De même, le prêtre protestant Desmons, qui se donne aussi pour grand maître et qui n'est qu'un comparse. De même, tous les pantins du soi-disant Conseil de l'ordre, échappés de Puteaux, de Saint-Ouen et de Chouilly-les-Etréputtes.

Cela est fort inférieur à considérer, et si la Maçonnerie mondiale est par elle-même une machine très bien montée, un bel animal de proie et de surveillance

anglo-saxonne, l'échantillon dont on nous a gratifiés est à faire pitié.

Il n'y a rien là-dedans, pas une idée, pas un cerveau, pas ce qu'on appelle un homme. C'est un ramassis de tous les ratés d'arrondissements de France et de Navarre, qui, suggestionnés à fond par des convulsionnaires, des mystagogues et des derviches tourneurs, en sont arrivés à servir soitelement de rabatteurs et de mouchards à quelques aigrillons juifs, qui se fichent d'eux dans les grands prix en cabinets particuliers, ou l'on sable du Cordon rouge à la santé du Socialisme nourricier.

C'est du moins ce que m'a confié le « Prince du Royal secret », car ils sont tous princes là-dedans, ou pontifes, ou brahmines, ou dalai lamas... ou mamas mouchis, comme M. Jourdain.

Georges THIÉBAUD.

NOTES POLITIQUES

TOUS VICTIMES!

Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là.

Parfaitement, dans le jargon des Français, chantant la gloire des fonctionnaires de notre Au-mi-nis-tration — contre lesquels notre esprit national, sous le prétexte d'être frondeur, s'acharne régulièrement avec un manque évident de bonne foi — je croirais me soustraire à un devoir primordial en ne célébrant pas les vertus, l'intelligence, le labeur incessant, le zèle enfin de ces citoyens dévoués qui poussent l'abnégation et le sacrifice jusqu'à passer, pour le bien de nous tous, leur existence dans les bureaux humides et nauséabonds des divers ministères.

Qui donc prétendait qu'ils étaient inutiles? Qui donc osa prétendre que leur vie s'écoulait donc dans un demi sommeil, dans une sorte de torpeur léthargique qui ne prenait fin qu'à la même époque que le mois?

Ce sont là pures calomnies, si tant est que des calomnies puissent être ainsi qualifiées.

Comment, ces braves gens ne travaillent point? Mais, insensés que vous êtes, ils viennent de réaliser un tour de force stupéfiant, déconcertant, ahurissant, extravagant, éblouissant... tout simplement!

Ils viennent de découvrir une cinquantaine — exactement quarante-neuf — de nouvelles victimes au Deux-Décembre!

Si vous voulez bien prendre la peine de songer un instant à ce que cela représente d'infatigables travaux, de recherches délicates, d'énergie quasi sauvage et d'extraordinaire persévérance, vous comprendrez très bien que ce résultat monumental vaut bien les quelques lasses de misérables bulletins de mille qui sortent annuellement de nos poches.

Découvrirent, après cinquante-trois ans écoulés, quelques douzaines de pauvres martyrs, jusqu'alors soupçonnés et qui souffrirent durant plus d'un demi-siècle (cela certes ne les réjouit pas, ni nous non plus) sans se plaindre ni recevoir la moindre atténuation à leur peine, c'est là un fait merveilleux qui doit faire jaillir des sources d'admiration de nos cœurs desséchés par le scepticisme.

Je sais bien que des esprits chagrins, des gens moroses, proie facile des viles ventosités, atteints de maladies d'estomac ou souffrant simplement du mal d'avarice, insinueront qu'un laps de temps de cinquante années est apparemment suffisant pour panser bien des blessures et cicatriser bien des plaies sans qu'il soit besoin d'avoir recours à nos portemonnaies... Ils trouveront même, c'est certain, qu'il serait curieux de connaître l'âge qu'avaient ces infortunées victimes, à l'époque lointaine où commença leur martyre; mais ce sont là des considérations basées sur une mesquine question de gros sous...

Ne nous y arrêtons donc pas; encourageons le zèle de nos dévoués fonctionnaires et... espérons... Car vous verrez que, au train où nous allons, un temps viendra où, n'ayant plus le sou, nous deviendrons tous, à notre tour, des victimes indrectes du Deux-Décembre et l'Ulysse aura aucune raison pour qu'on nous refuse une de ces pensions... qu'on accorde si libéralement aujourd'hui. — Léon BORDÉ.

Paris, 14 décembre.

Nous avons voulu savoir ce que pensent les membres du comité qui, par deux fois, ont fait triompher le candidat de l'opposition, de la candidature éventuelle du colonel Marchand. Disons tout de suite qu'elle serait accueillie avec la plus grande faveur.

« Nous ne savons pas si le colonel Marchand accepterait la candidature, mais s'il consent à se présenter, son élection est assurée à une forte majorité, nous déclare M. Cheville, l'industriel connu de la place de la Bourse. Ce nom populaire rallierait non seulement les anciens électeurs, mais encore pas mal d'adversaires, que des questions de nuances seulement séparent de nous.

« Tous ceux de nos amis à qui j'ai eu l'occasion d'en parler depuis hier, ont la nouvelle à été mise en circulation, ont du même avis que moi. La candidature Marchand déterminerait une élection en quelque sorte triomphale.

Même note chez un important commerçant en lainages et nouveautés de la rue Feytaud, M. Sourdis.

« Devant la candidature de Marchand, nous ne sommes pas inquiets, mais nous ne sommes pas satisfaits, car les ministères eux-mêmes n'ont rien fait pour sérieusement la lutte. Toute l'opposition marcherait comme un seul homme dans le deuxième arrondissement. Marchand obtiendrait certainement mille voix de plus que son prédécesseur.

« En tous cas, qu'on ne vienne pas nous parler de recueillir des épreuves du suffrage universel. Il nous faut un homme nouveau comme l'était notre malheureux député, comme le serait Marchand, et non des laissés-pour-compte.

M. Pigeon, boulevard Bonne-Nouvelle, est aussi d'avis que le nom du colonel Marchand simplifierait la question du remplacement de M. Syveton. Aucune candidature adverse ne pourrait se flatter de contrebalancer dans l'esprit des électeurs la popularité du héros de l'Académie.

« Et à son défaut? demandons-nous.

« A son défaut, il nous faut un homme d'action en même temps que de surface. Si la composition de notre arrondissement exige qu'il soit représenté à la Chambre par un homme de valeur, il faut aussi que cet élu soit un homme énergique dans son opposition au Bloc.

Nous nous sommes adressés enfin à M. Joseph Souchon, président de la Fédération des comités d'opposition du 1^{er} arrondissement.

« Il ne fait pas de doute que la candidature éventuelle du colonel Marchand, nous dit-il, rencontrerait, dans le 1^{er} arrondissement, un accueil enthousiaste, et que l'élection serait assurée à une énorme majorité. Mais j'ai un scrupule. Devons-nous jeter dans la mêlée politique ce nom respecté de tous les Français qui alimentent leur patrie? Le colonel se croit-il qualifié pour lutter sur le terrain politique, social et économique?

« Je soumettrai ces considérations aux membres du comité et à nos amis politiques.

Ce n'est qu'après une entrevue officieuse avec le colonel, et après entente avec les comités, qu'une démarche officielle serait faite auprès de M. Marchand pour lui offrir la candidature. Quant à penser que l'An-

et des délégués des Eglises protestantes qui ont demandé à être entendus.

LE CAS DE M. BRUNETIÈRE

Paris, 14 décembre.

Nous avons raconté à nos lecteurs quelle situation était faite à M. Brunetière, par suite de la réforme de l'Ecole normale.

Nous croyons savoir qu'à l'une des prochaines séances du Sénat, un des membres de la haute assemblée posera une question au ministre de l'Instruction publique « sur les raisons qui l'ont empêché, depuis l'application du décret relatif à la réorganisation de l'Ecole normale supérieure, de réintégrer dans l'Université M. Brunetière, membre de l'Académie française, ancien maître de conférences permanent à l'Ecole ».

Voici de plus amples détails sur cette affaire: A la fin de juillet, M. Brunetière adressa une lettre à M. Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris, pour le presser à cet égard. M. Liard répondit qu'officiellement il ne pouvait rien dire de précis, mais qu'officieusement l'informant que le cas était réservé, des dispositions ultérieures devant régler définitivement la situation.

Pour connaître les dispositions, M. Brunetière écrivit le 2 août, au ministre de l'Instruction publique, une lettre recommandée dans laquelle, en termes courtois, il posait à M. Chaumié les mêmes questions qu'à M. Liard. Il attendit inutilement une réponse jusqu'au 10 août, date à laquelle il se décida à adresser une nouvelle lettre recommandée au ministre qui, le 29 août seulement, c'est-à-dire après dix-neuf jours d'attente, fit parvenir sa réponse.

Sortie par un expéditionnaire, véritable artiste calligraphique, elle était seulement signée du ministre.

Elle faisait savoir qu'en vertu de l'article 10 du décret de 1893 l'emploi était supprimé et qu'il ne serait pas pourvu à sa réintégration dans l'Université. M. Brunetière trouva souverainement déplacé le procédé de M. Chaumié vis-à-vis d'un homme qui peut se considérer comme n'étant pas le premier venu et qui a l'honneur, par surcroît, d'être membre de l'Académie française. Aussi, répondit-il au ministre par une lettre conçue en ces termes:

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur d'acquiescer réception à Votre haute Excellence de la lettre qu'elle a bien voulu me faire écrire par l'un de ses secrétaires, en en prenant acte, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Il y a là un véritable déni de justice. Seul de ses anciens collègues, M. Brunetière reste exclu de l'Université sans qu'aucun arrêté ait été pris, sans qu'aucune décision lui ait été notifiée autrement que par la réponse faite à sa lettre par l'un des secrétaires de M. Chaumié. M. Brunetière saisira le conseil d'Etat de l'affaire.

Paris, 14 décembre.

Nous avons voulu savoir ce que pensent les membres du comité qui, par deux fois, ont fait triompher le candidat de l'opposition, de la candidature éventuelle du colonel Marchand. Disons tout de suite qu'elle serait accueillie avec la plus grande faveur.

« Nous ne savons pas si le colonel Marchand accepterait la candidature, mais s'il consent à se présenter, son élection est assurée à une forte majorité, nous déclare M. Cheville, l'industriel connu de la place de la Bourse. Ce nom populaire rallierait non seulement les anciens électeurs, mais encore pas mal d'adversaires, que des questions de nuances seulement séparent de nous.

« Tous ceux de nos amis à qui j'ai eu l'occasion d'en parler depuis hier, ont la nouvelle à été mise en circulation, ont du même avis que moi. La candidature Marchand déterminerait une élection en quelque sorte triomphale.

Même note chez un important commerçant en lainages et nouveautés de la rue Feytaud, M. Sourdis.

« Devant la candidature de Marchand, nous ne sommes pas inquiets, mais nous ne sommes pas satisfaits, car les ministères eux-mêmes n'ont rien fait pour sérieusement la lutte. Toute l'opposition marcherait comme un seul homme dans le deuxième arrondissement. Marchand obtiendrait certainement mille voix de plus que son prédécesseur.

« En tous cas, qu'on ne vienne pas nous parler de recueillir des épreuves du suffrage universel. Il nous faut un homme nouveau comme l'était notre malheureux député, comme le serait Marchand, et non des laissés-pour-compte.

M. Pigeon, boulevard Bonne-Nouvelle, est aussi d'avis que le nom du colonel Marchand simplifierait la question du remplacement de M. Syveton. Aucune candidature adverse ne pourrait se flatter de contrebalancer dans l'esprit des électeurs la popularité du héros de l'Académie.

« Et à son défaut? demandons-nous.

« A son défaut, il nous faut un homme d'action en même temps que de surface. Si la composition de notre arrondissement exige qu'il soit représenté à la Chambre par un homme de valeur, il faut aussi que cet élu soit un homme énergique dans son opposition au Bloc.

Nous nous sommes adressés enfin à M. Joseph Souchon, président de la Fédération des comités d'opposition du 1^{er} arrondissement.

« Il ne fait pas de doute que la candidature éventuelle du colonel Marchand, nous dit-il, rencontrerait, dans le 1^{er} arrondissement, un accueil enthousiaste, et que l'élection serait assurée à une énorme majorité. Mais j'ai un scrupule. Devons-nous jeter dans la mêlée politique ce nom respecté de tous les Français qui alimentent leur patrie? Le colonel se croit-il qualifié pour lutter sur le terrain politique, social et économique?

« Je soumettrai ces considérations aux membres du comité et à nos amis politiques.

Ce n'est qu'après une entrevue officieuse avec le colonel, et après entente avec les comités, qu'une démarche officielle serait faite auprès de M. Marchand pour lui offrir la candidature. Quant à penser que l'An-

gleterre considérerait l'élection du colonel Marchand comme une protestation, ainsi que le prétendent certains blocards, ce fut un long élat de rire quand nous en parlâmes aux membres du comité et à plusieurs commerçants.

Le Colonel Marchand candidat

Le colonel Marchand est toujours introuvable. Il continue à se dérober à toute interview. Son ami, M. Roullier, chez qui il habite, a cependant fait connaître à notre confrère de la Liberté, M. Etienne Charles, les intentions probables du colonel, qui serait presque décidé à accepter la candidature qui lui est offerte dans le deuxième arrondissement.

Tous ses amis le supplient de l'accepter, a déclaré M. Roullier. Tous lui tiennent le même raisonnement: il n'a cessé de répéter qu'il était un homme d'action et qu'il voulait faire de l'action. Or, quelle occasion plus propice pour lui de trouver? Ne voit-il pas qu'à cette heure où l'armée traverse une crise si redoutable, un défenseur tel que lui sera précieux?

« Et que répond-il à toutes ces raisons? — Rien ou peu de choses. Il dit qu'il se réserve, qu'il veut réfléchir, qu'il ne peut répondre encore, mais il est visible qu'il est ébranlé; car ses amis personnels ne sont pas seuls à lui tenir ce langage. Des hommes politiques, des membres des comités électoraux du deuxième arrondissement et des commerçants gros ou petits, qui ne partagent pas tous les opinions de leur ancien député, mais qui néanmoins sont patriotes, le lui ont également dit. Depuis deux jours, c'est une affluence extraordinaire de visiteurs et de lettres qui lui disent: « Présentez-vous! Il faut absolument que vous soyez candidat! Il le faut pour vous, il le faut pour l'armée et pour la patrie; votre élection est assurée. »

« Alors, quelle est, en fin de compte, votre opinion à vous, qui êtes son ami, le confident de ses pensées, à vous qui lui n'avez pas de secrets, à vous qui le voyez tous les jours et presque toute la journée? — Mon opinion, — ce n'est pas une certitude, mais c'est une conviction très ferme — mon opinion, c'est que Marchand, qui n'est pas homme à se dérober à un devoir, ne pourra pas résister plus longtemps, qu'il se rendra à tant de raisons et à tant de sollicitations et qu'il acceptera enfin la candidature qui lui est offerte.

Concluons: le colonel Marchand sera candidat.

Paris, 14 décembre.

La loi du 7 mars 1850 sur les moyens de constater les conventions entre patrons et ouvriers en matière de tissage et de bobinage, a été établie à l'égard du fabricant, missionnaire ou intermédiaire qui livre des fils pour être tissés ou bobinés, l'obligation d'insérer sur un livret spécial appartenant à l'ouvrier diverses mentions relatives au poids et à la longueur de la chaîne, au nombre de fils à introduire par unité de surface de tissu, aux dimensions de la pièce à fabriquer, au numéro du fil et aux prix de façon.

En ce qui concerne ceux-ci, il a été légalisé que le paiement se ferait, soit au mètre de tissu fabriqué, soit au mètre de longueur ou au kilogramme de la trame introduite dans le tissu.

Dans la pratique, cette disposition a provoqué des conflits. Ceux qui se produisent actuellement dans l'industrie du tissage à domicile de la région du Nord ont pour origine le paiement à la pièce. La Chambre, il y a quelques jours, en a été saisie par M. Mirman.

M. Trouillot, ministre du commerce, a promis un projet de loi qui a été, en effet, déposé. Nous l'avons vu les yeux. Il rappelle ce que nous venons de dire et affirme que, si la loi n'est pas appliquée, ce n'est nullement parce qu'elle manque de sanctions, mais parce que l'ouvrier n'ose pas réclamer. C'est alors à l'autorité publique, dit M. Trouillot, d'intervenir, au cas où les ouvriers ne réclameraient pas l'exécution de la loi.

Pour ce faire, le ministre propose que le soin d'assurer l'application de la loi soit confié aux inspecteurs du travail qui pourront se faire représenter les livres prévus par la dite loi et le registre mentionné à l'article 5 de la loi du 7 mars 1850.

Les résultats pourraient, dit le projet, être très nombreux. L'usage des livrets d'acquit en compte moraliserait les transactions entre employeurs et employés en évitant de part et d'autre toute tentative d'adultère.

En outre, l'usage de ces livres tendrait à mettre fin aux marchandages à la suite desquels les ouvriers, pour ne pas être privés de travail, acceptent des salaires d'une insuffisance manifeste.

Enfin l'exposé des motifs affirme que les lois anglaises, allemandes et belges sur la matière comportent une disposition analogue. Voilà les intéressés renseignés.

Par ailleurs, il faut compter aussi les teinturiers et apprêteurs qui, par une loi de 1850, sont dans le même cas que ceux que régit la loi de 1850.

Paris, 14 décembre.

Un lecteur des Débats écrit à notre confrère pour lui signaler un nouvel exemple de la tyrannie des « délégués ».

« Un soco-fidèle, M. Palliot, avait eu une belle conduite pendant la campagne du Tonkin. Il était cité pour de brillantes faits d'armes. Retiré du service à la suite de blessures, sans fortune, il avait obtenu une recette buraliste à Nioul-sur-Mer, près de La Rochelle.

« Il y a deux ans, le gouvernement, rendant un tardif hommage à ce père de famille déjà dans la maturité de l'âge, le décorait de la Légion d'honneur, aux applaudissements unanimes. Or, l'année dernière, ce héros du Tonkin a eu l'audace de signer une pétition en faveur d'une religieuse expulsée que tous les électeurs de la commune moins quatre demandaient à conserver jusqu'à la mort d'une cancéreuse qu'elle seule osait soigner.

« Les « délégués » du gouvernement dont nous jouissons ont eu dès lors l'œil sur ce dangereux gaillard. On s'est aperçu qu'il était tête dur le Bloc. On lui a retiré sa recette socialiste, c'est-à-dire à plus pur.

Paris, 14 décembre.

Un lecteur des Débats écrit à notre confrère pour lui signaler un nouvel exemple de la tyrannie des « délégués ».

« Un soco-fidèle, M. Palliot, avait eu une belle conduite pendant la campagne du Tonkin. Il était cité pour de brillantes faits d'armes. Retiré du service à la suite de blessures, sans fortune, il avait obtenu une recette buraliste à Nioul-sur-Mer, près de La Rochelle.

« Il y a deux ans, le gouvernement, rendant un tardif hommage à ce père de famille déjà dans la maturité de l'âge, le décorait de la Légion d'honneur, aux applaudissements unanimes. Or, l'année dernière, ce héros du Tonkin a eu l'audace de signer une pétition en faveur d'une religieuse expulsée que tous les électeurs de la commune moins quatre demandaient à conserver jusqu'à la mort d'une cancéreuse qu'elle seule osait soigner.

« Les « délégués » du gouvernement dont nous jouissons ont eu dès lors l'œil sur ce dangereux gaillard. On s'est aperçu qu'il était tête dur le Bloc. On lui a retiré sa recette socialiste, c'est-à-dire à plus pur.

Paris, 14 décembre.

Un lecteur des Débats écrit à notre confrère pour lui signaler un nouvel exemple de la tyrannie des « délégués ».

« Un soco-fidèle, M. Palliot, avait eu une belle conduite pendant la campagne du Tonkin. Il était cité pour de brillantes faits d'armes. Retiré du service à la suite de blessures, sans fortune, il avait obtenu une recette buraliste à Nioul-sur-Mer, près de La Rochelle.

« Il y a deux ans, le gouvernement, rendant un tardif hommage à ce père de famille déjà dans la maturité de l'âge, le décorait de la Légion d'honneur, aux applaudissements unanimes. Or, l'année dernière, ce héros du Tonkin a eu l'audace de signer une pétition

